

UFR Sciences & Techniques Côte Basque
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Licence Professionnelle Espaces Naturels
Option Biologie Appliquée aux Ecosystèmes Exploités

Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées Atlantiques

Mise en place d'une gestion sur le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)



GAYOT LUCIE

Stage effectué du 16 mars 2015 au 17 juillet 2015

A la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées atlantiques

**Sous la direction scientifique et technique de Monsieur Beitia Richard et Monsieur
Peboscq Christian**

“ Le présent rapport constitue un exercice pédagogique qui ne peut en aucun cas engager la
responsabilité de l'Entreprise d'accueil ”



FEDERATION DES CHASSEURS DES PYRENEES ATLANTIQUES



IVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR

Remerciements

Je tiens à remercier M. Philippe ETCHEVESTE, Président et Mme Michèle AUGÉ, Directrice qui m'ont acceptée en tant que stagiaire au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Atlantiques (FDC 64).

Je remercie le service administratif qui m'a très bien accueillie : M. Christian PEBOSCQP, Chargé de mission, Mme Claudine FRECHOU, Secrétaire administrative, Service technique, Mme Alice SIMON, Secrétaire administrative, Service gestion financière, Mme Fanny HAGET, Secrétaire administrative, Service dégât de gibier-Examen permis de chasser et Mme Céline BIDAUD, Secrétaire administrative, Service communication.

Je remercie tout le service technique qui a mis une bonne ambiance tout le long de mon stage et qui m'a appris beaucoup sur le monde cynégétique et ses problématiques et a gentiment répondu à mes questions :

M. Lionel DAGUERRE, dossier suivi : Petit gibier de plaine, animateur des Unités de Gestion 04 (Arthez de Béarn – Nord de l'autoroute), 05 (Vic Bilh), 10 (Pau) et 11 (Montaner).

M. David ACHERITOGARAY, dossier suivi : Migrateurs, animateur des Unités de Gestion 06 (Saint Palais), 14 (Mauléon), 16 (Saint Jean Pied de Port) et 17 (Haute Soule). Je tiens à le remercier pour m'avoir fait découvrir, avec son énergie débordante et sa bonne humeur, son métier en m'ayant emmenée en recensement palombières.

M. BIBAL Dominique, dossier suivi : Mi-temps ours et faune de montagne, animateur des Unités de Gestion 15 (Oloron Ste Marie), 18 (Haute montagne).

M. Arnaud GIMBERT, dossier suivi : Gibier d'eau, suivi Saligue aux oiseaux et permis de chasser, des Unités de Gestion animateur 04 (Arthez de Béarn – Sud de l'autoroute), 07 (Sauveterre de Béarn), 08 (Lagor), 09 (Monein) et 19 (Nay).

M. Richard BEITIA, Maître de stage, dossier suivi : Grand gibier et dégâts, animateur des Unités de Gestion 01 (Côte Basque), 02 (Bidache), 03 (Salies de Béarn) et 12 (Espelette-Iholdy).

Je tiens à remercier plus spécialement M. Richard BEITIA, mon maître de stage, M. Christian PEBOSCQ et M. Lionel DAGUERRE, de m'avoir confié un sujet novateur au sein de la gestion de la chasse, où j'ai pu partager mes idées afin d'améliorer sa réalisation qui semblait être simple d'utilisation mais où il s'est avéré capricieux.

Je remercie toute l'équipe pour m'avoir intégrée, et fait participer à la vie de la Fédération.

Avant-propos

Etudiante en licence professionnelle Espaces Naturels, Biologie Appliquée aux Ecosystèmes Exploités, j'ai effectué mon stage au sein de la Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées Atlantique (FDC 64).

C'est une association loi 1901, agréée au titre de protection de la Nature.

Outre les actions traditionnelles en matière de préservation des habitats naturels (restauration de zones humides, plantations de haies ou de bosquets...), la loi Chasse de 2000 a renforcé les prérogatives des Fédérations en matière de gestion de la faune sauvage, en prévoyant la rédaction dans chaque département d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (S.D.G.C), approuvé par le Préfet. Ce schéma, s'appuyant sur un état des lieux précis des populations d'espèces chassables et des capacités d'accueil des territoires, pose les bases du principe de la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, afin de garantir la coexistence d'activités humaines de pleine nature (agriculture, sylviculture) avec la faune sauvage.

Le territoire de la FDC 64 est découpé en 18 Unités de Gestion (UG) sur le département 64. Elle effectue une gestion raisonnée des espèces animales et de leurs milieux à l'aide du S.D.G.C qu'elle élabore.

La fédération a plusieurs missions de service public :

- ⇒ Elle représente et défend les chasseurs
- ⇒ Formation des chasseurs
- ⇒ Surveillance et lutte anti braconnage
- ⇒ Gestion de la faune sauvage
- ⇒ Indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures



Pour mon stage j'ai pu m'insérer dans la mission « *gestion de la faune sauvage* ». En effet, afin d'optimiser la gestion du lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), il m'a été demandé de participer au nouveau plan de gestion du lièvre 2015/2016, présenté au long de ce rapport.

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Matériel et méthodes	3
1.	Le territoire d'étude : Les Pyrénées-Atlantiques (64).....	3
2.	Le lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778)	3
3.	Gestion cynégétique de la Fédération des chasseurs 64	4
a.	Réglementation	4
b.	Gestion du lièvre	4
4.	Méthodologie de suivi de populations	5
a.	Protocole de l'IKA	5
b.	Analyse des résultats de l'IKA.....	5
c.	Inconvénient de l'IKA sur le département des Pyrénées Atlantiques.....	5
5.	Détermination de la superficie chassable	6
a.	Récupération des données sur le logiciel Retriever	6
b.	Système d'Information Géographique	7
c.	Manipulation du SIG- QGis	7
d.	Réception des données de QGis à Excel.....	9
III.	Résultats et discussion	10
1.	Attributions	10
2.	Répartition des attributions	10
3.	Analyses des superficies	10
4.	Prévisions des attributions 2015/2016	12
IV.	Conclusion	13
V.	Bilan de stage	14
VI.	Annexes	15
	Bibliographie et Webographie	15
	Figures et Tableaux.....	17
	Figures	17
	Tableaux	17
	Annexe 2.....	9

I. Introduction

La population de lièvre d'Europe subit de nombreuses pressions : la prédation par le renard sur les levrauts, la dégradation des milieux par l'intensification et la modernisation de l'agriculture (destruction des haies et des nichées lors des fauches), les epizooties, comme l'EBHS (European Brown Hare Syndrom), hépatite virale...D'autres facteurs à faible échelle entrent en jeu dans les effectifs de population comme les aléas climatiques, la pression/excès de chasse et la mortalité par collisions. (ONCFS, 2011)

De ce fait, le lièvre d'Europe est classé LC (Least Concern = Préoccupation Mineure) sur la liste rouge mondiale de l'UICN, évalué en 2009 mais il est également classé LC sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009). Au niveau national, il est inscrit sur l'article 1 de la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. (INPN, MNHN)

Le lièvre est présent sur l'ensemble du département 64 mais la fragilité de cette espèce a incité la Fédération à améliorer les connaissances sur les territoires de chasse du lièvre. Ainsi il a été déterminé la problématique suivante :

Contrôler les prélèvements de lièvres en fonction de l'estimation du niveau de population.

En effet, la proposition d'une attribution forfaitaire de lièvres à prélever par rapport à une surface de territoire favorable, vise ni plus ni moins à pallier les possibles difficultés pour organiser des comptages par IKA sur certains territoires. Une marge de sécurité est définie afin de ne pas impacter les effectifs présents, soit 1 lièvre pour 200ha chassables.

C'est pour cela que la FDC souhaite mettre en œuvre un plan de gestion sur le lièvre afin de déterminer au mieux l'attribution de lièvres chassables pour l'année 2015 par un Plan de Gestion lièvre départemental. Ce plan de gestion entre dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019. Ce schéma est validé par arrêté préfectoral au niveau des Pyrénées-Atlantiques.

Son objectif principal est de développer les populations de lièvres au sein de chaque Unité de Gestion cynégétique du département 64. Il est mis en place pour un an renouvelable pour ses attributions mais il a été validé jusqu'à l'année 2019. Il a été accepté lors d'une assemblée générale regroupant les chasseurs du 64 et où les présidents des associations ont votés pour adopter le plan de gestion.

L'attribution du plan de gestion se détermine comme suit :

Il n'y a pas d'attribution automatique, les sociétés de chasse désirant chasser le lièvre devront en faire la demande par écrit à la FDC. Chaque demande sera étudiée et validée par le service technique de la fédération. Elle est calculée sur la base d'1 lièvre attribué pour 200ha chassable et/ou d'habitats potentiellement favorables à l'espèce.

Il est également pris en compte la densité réelle d'animaux dans chaque territoire, l'évolution des indices kilométriques (lorsque celui-ci existe), l'historique des attributions et réalisations, ainsi que d'autres facteurs spécifiques (capacité d'accueil du milieu,...) ou des événements exceptionnels (épizooties, aléas climatiques). Ceci permettra de déterminer au mieux les attributions forfaitaires.

Pour les demandes d'attribution supérieures à l'attribution initiale, deux comptages nocturnes (deux nuits consécutives) seront mis en place en fin d'hiver ou en début d'été, à partir desquels 20% des lièvres observés pourront être attribués (base de l'IKA). Pour des territoires d'une

superficie inférieure à 200ha et souhaitant bénéficier d'une attribution, un comptage spécifique pour cette éventuelle attribution sera exigé, afin d'obtenir une cohérence avec les territoires mitoyens. (FDC 64)

Ce plan de gestion est un complément du protocole de l'IKA

Pour cela, il sera réalisé différentes étapes pour arriver à déterminer les quotas de chasse du lièvre en prenant en compte une méthodologie d'échantillonnage cartographique afin de déterminer les surfaces chassables par commune, et par là même les attributions forfaitaires de lièvres pour les structures ne réalisant pas de comptages.

II. Matériel et méthodes

1. Le territoire d'étude : Les Pyrénées-Atlantiques (64).

Le territoire des Pyrénées-Atlantiques est découpé au sein de la FDC 64 en 18 Unités de Gestion (de 1 à 19, le 13 étant enlevé par superstition), organisées en fonction de l'organisation cynégétique.

2. Le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus* Pallas, 1778)

Mammifère de la famille des leporidae, classé en tant que gibier de taille moyenne (environ 60cm), d'un poids compris entre 2.5 et 5 kg. C'est une espèce peu exigeante et présente sur de vastes territoires mais appréciant majoritairement les milieux ouverts à proximité de cultures (ONCFS, 2011). C'est une espèce solitaire la journée mais la nuit il se regroupe avec ses congénères où il est actif. Concernant sa reproduction, il se reproduit de janvier à octobre (avec un pic d'avril à juin), la taille de la portée du lièvre est réduite : 1 à 3 levrauts en général (exceptionnellement jusqu'à plus de 5), soit une taille moyenne de portée de 2.6 individus en France (ONCFS, 2011)

Le taux de survie de ces petits à l'automne est de 25%.



Il se nourrit principalement de graminées présentes sur les prairies, mais peut consommer des fruits, des graines, des racines. Il a besoin d'un territoire varié et suffisamment grand, en moyenne 350ha, avec :

- Des zones de refuges pour se reproduire
- Des zones de couverts pour se gîter
- Des zones de gagnage diversifiées

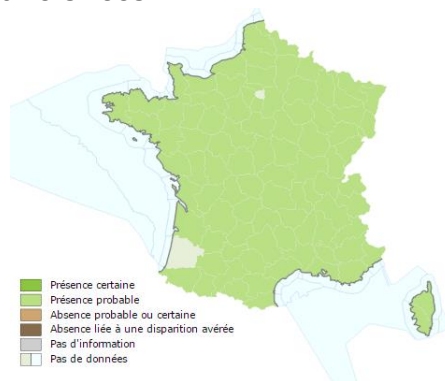


Figure 1. Répartition géographique du lièvre d'Europe, Source INPN MNHN

3. Gestion cynégétique de la Fédération des chasseurs 64

a. Réglementation

Actuellement au niveau départemental, les prélèvements de lièvres ne peuvent s'effectuer que les mercredis, samedis et dimanches et jours fériés durant la période spécifique d'ouverture de la chasse du lièvre soit :

Pour la plaine

- Ouverture le dimanche le plus proche du 15 octobre
- Fermeture le dimanche le plus proche du 15 janvier

Pour le massif montagnard

- Ouverture le dernier dimanche de septembre
- Fermeture le dernier dimanche de décembre

Il sera préconisé une chasse individuelle ou collective privilégiant les chiens courants.

Chaque lièvre prélevé doit, avant tout transport, être muni d'un dispositif de marquage (bracelet) fourni par la FDC.

Les lâchers de lièvres sont interdits dans tout le département afin de limiter les risques d'épizooties. Toutefois, si l'effectif d'une population de lièvres atteint un stade critique voire, la disparition de celle-ci, un lâcher de lièvre pourra être autorisé après avis du service technique. Si ce cas se présente, la chasse du lièvre sera fermée pendant trois ans minimum sur le territoire de réintroduction.

b. Gestion du lièvre

Au niveau de la chasse deux modes de gestion cynégétique peuvent être mis en place : un plan de chasse ou un plan de gestion. Ils se définissent de la manière suivante au niveau d'articles prédéfinis :

Le plan de chasse :

- **Article L425-6**

Le plan de chasse détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse. Il tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques. Il est fixé pour une année pour le petit gibier.

Pour assurer un équilibre agricole, sylvicole et cynégétique, le plan de chasse est appliqué sur tout le territoire national.

- **Article L425-10**

Lorsque l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est perturbé ou menacé, le préfet suspend l'application des dispositions du plan de chasse précisant les caractéristiques des animaux à tirer, afin de faciliter le retour à des niveaux de populations compatibles avec cet équilibre et cohérents avec les objectifs du plan de chasse.

Le plan de gestion :

- **Arrêté du 19 mars 1986 relatif aux plans de gestion cynégétique approuvés**

Article 2

Les plans de gestion cynégétique sont élaborés par les associations communales ou intercommunales de chasse agréées, les groupements d'intérêt cynégétique ou toute association de détenteurs de droit de chasse ayant pour but d'élaborer et d'appliquer des règles communes de gestion pour une ou plusieurs espèces pouvant être chassées.

Aucun minimum n'est défini et, est soumis à un arrêté préfectoral.

Le lièvre d'Europe entre en compte dans le schéma départemental de gestion cynégétique (FDC 64). Dans ce schéma, il y figure obligatoirement les plans de chasse et les plans de gestion (Article L.425-1 du code de l'environnement).

Les conventions de gestion préconisent la mise en place d'un plan de chasse limitant le nombre de lièvres à prélever (utilisation de bracelets), voire interdisant le tir de l'espèce si l'état des lieux des populations le justifie.

4. Méthodologie de suivi de populations

a. Protocole de l'IKA

La gestion du lièvre se fait généralement par des suivis nocturnes, via le protocole standardisé de l'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance), à l'aide de chasseurs bénévoles afin de déterminer les indices de lièvres.

La méthodologie des IKA, dite « AUX PHARES » permet d'estimer les tendances évolutives d'une population de lièvres avant l'ouverture de la chasse d'une année à l'autre. Ce comptage nocturne s'applique à l'aide de phares positionnés sur les voitures qui doivent être installés, soit sur la partie supérieure du véhicule, soit à l'avant et à l'arrière du véhicule. Le comptage est réalisé à vitesse constante de 10 km/h en moyenne. Les voitures peuvent emprunter les voies ouvertes à la circulation publique. Il est préférable d'effectuer les comptages en fin d'hiver ou en début d'été, en fonction du milieu :

- Fin d'hiver en zone de forte présence de cultures (Béarn)
- Début d'été sitôt après les fenaisons en zones prairiales. (Pays basque)

Chaque circuit devra être parcouru deux fois (deux nuits consécutives), tout en tenant en compte des conditions météorologiques.

b. Analyse des résultats de l'IKA

Les résultats sont exprimés de la manière suivante :

$\frac{\text{Nombre de lièvres observés}}{\text{Kilomètre parcouru et éclairé}}$
--

On obtient des résultats quantitatifs sur l'espèce (nombre d'individus vus). Les analyses consistent à comparer les indices kilométriques obtenus sur une même zone pendant plusieurs années.

c. Inconvénient de l'IKA sur le département des Pyrénées Atlantiques

Sur le territoire des Pyrénées Atlantiques, majoritairement au Pays basque, les territoires sont vallonnés et ne permettent pas un éclairage optimal des phares sur les lieux étudiés. De plus, cette méthode souffre parfois du manque de volontaires. En effet, pour effectuer ce protocole, la FDC 64 fait appel aux chasseurs bénévoles mais comme ce protocole est à réaliser chaque année à la même période (hiver), les chasseurs sont moins nombreux. Il faut également

prendre en compte le fait que la détection est un facteur extrêmement variable (météo, activité des animaux, expérience observateur,...).

5. Détermination de la superficie chassable

Superficie chassable pour le lièvre : Pour ce plan de gestion la superficie chassable correspond aux zones d'habitats favorables à l'espèce. C'est-à-dire les zones non artificialisées par l'Homme (zones denses et infrastructures)

a. Récupération des données sur le logiciel Retriever

Retriever est un logiciel « métier » destiné aux Fédérations Départementales de Chasseurs. Il prend en charge les fonctionnalités suivantes :

- Gestion des territoires
- Gestion des plans de chasse
- Gestion des données techniques (IKA, prélèvements, cartons de tir, piégeage, cahiers de battue)
- Gestion des chasseurs
- Gestion des adhérents
- Gestion des formations et guichet unique

Ce logiciel s'appuie sur une base de données unique, pluriannuelle, permettant de centraliser les données. Il est couplé avec Microsoft Office pour la production de publipostage ou tableaux (Microsoft Word).

Pour pouvoir réaliser l'attribution du plan de gestion, il a fallu faire l'inventaire des associations de chasses sur chaque commune du 64, soit répertorier les ACCA, AICA et société de chasse et les propriétaires privés, retranscrit sur un tableur Excel.

- ACCA : Association Communale de Chasse Agrée, instituée par la loi Verdeille (10 juillet 1964), assure une meilleure organisation de la chasse et favorise le développement du gibier. Consolidée par la loi de la nature (10 juillet 1976), elle regroupe et gère des territoires
- AICA : Association Intercommunale de Chasse Agrée (association d'ACCA). Regroupement de structures cynégétiques afin d'assurer une bonne gestion du grand gibier.
- Société de chasse : L'association (Loi 1901) a le droit de chasse sur tous les terrains qui lui ont été concédés par les propriétaires ou par la commune. Sur tous les autres, l'existence d'une société ne donne aucun droit particulier à ses adhérents.

Par la suite j'ai transmis les informations récupérées et classées par technicien, afin que ceux-ci me confirment ou m'infirmement si certaines communes chasseraient ensemble ou indépendamment le lièvre. En effet, certaines associations, comme les AICA, sont créées pour pouvoir chasser le grand gibier (nécessité d'un grand territoire de chasse). De ce fait, on obtient un tableur Excel qui permettra par la suite, de réaliser une jointure sur un logiciel de Système d'Information Géographique libre : QGis.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	COMMUNES	ACCA	AICA	AICA_2	ACI	STE_CHASSE	STE_CHASSE_2	STE_CHASSE_3	STE_CHASSE	PRIV
2	AAST	ACCA				AAST				
3	ABERE					LEMBEYE VIC BILH				
4	ABIDOS					OS MARSILLON				
5	ABITAIN		"Lauhirasse"							
6	ABOS	ACCA								
7	ACCOUS					ACCOUS				
8	AGNOS		PORTE D'ASPE							SYND
9	AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN	ACCA				ST JEAN PIED DE PORT "GARAZI"				
10	AHETZE					St Hubert				
11	AICIRITS-CAMOU-SUHAST	ACCA								
12	AINCILLE					ST JEAN PIED DE PORT "GARAZI"				
13	AINHARP	ACCA								
14	AINHICE-MONGELOS					ST JEAN PIED DE PORT "GARAZI"				
15	AINHOA		"XARA HANDI"							
16	ALCAY-ALCABEHETY-SUNHARETTE					ALCAY				
17	ALDUDES					ALDUDES UREPEL AICAU	ALDUDES "ACVB"			
18	ALOS-SIBAS-ABENSE	ACCA								
19	AMENDEUX-ONEIX	ACCA	SAINT PALAIS							
20	AMOROTS-SUCCOS	ACCA								
21	ANCE	ACCA								SYND
22	ANDOINS		"L'Ayguelongue aux Luys"							
23	ANDREIN		ANDREIN ORION ORRIULE							
24	ANGAIS	ACCA								
25	ANGLET					St Hubert				

Tableau 1. Représentation finale du tableur pour la jointure QGIS (Source, FDC 64 et GAYOT Lucie, 2015)

b. Système d'Information Géographique

Pour pallier le manque de bénévoles et le relief défavorable, il a été décidé de procéder à une nouvelle méthode d'analyse et de détermination des territoires favorables à la présence du lièvre. Pour cela, j'utilise le logiciel de

Système d'Information Géographique libre QGIS (2.0).



Qgis prend en charge un grand nombre de formats de données vectorielles (Shapefile, ...) mais aussi des formats de couches matricielles (Geo TIFF, JPG, ...).



Le logiciel Géoconcept, déjà installé à la FDC, m'a servi à récupérer les Scan 25 pour la cartographie ainsi que la couche shapefile commune 64 afin d'obtenir les limites de chaque commune.

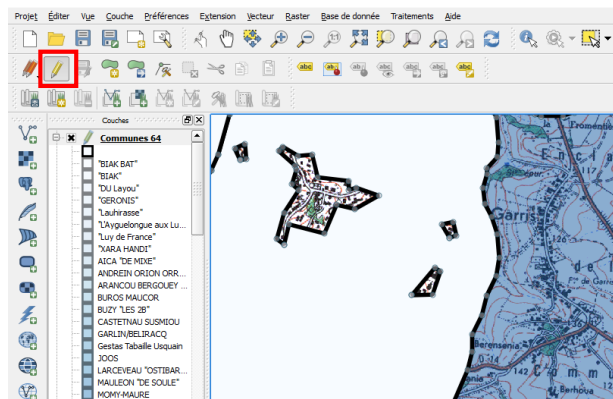
c. Manipulation du SIG- QGIS

Pour ce travail, j'ai pu être en contact avec M. Charles DEGRES, ancien sigiste de la fédération car j'ai rencontré des difficultés du fait que la couche shapefile représentant les communes du 64, récupérée sur Géoconcept, soit vide (aucun champs de renseignements). De ce fait, la jointure était impossible à réaliser. Par la suite, j'ai également pris contact avec Mme Emilie CHOMARD du syndicat de CIZE pour obtenir une couche shapefile représentant le territoire du syndicat. J'ai aussi rencontré M. Henri CASTORENE, président du syndicat de l'Association de Chasse de la Vallée de Baïgorry (ACVB), pour qu'il me donne les superficies du territoire de chasse afin de déterminer une attribution théorique de lièvres. Puis j'ai pris contact avec la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) pour qu'il me transmette leur couche shapefile des communes du 64.

Après la résolution des problèmes rencontrés sur le SIG, j'ai pu effectuer le travail demandé, qui consiste à détourner toutes les zones d'habitats denses (défavorables à l'espèce lièvre), afin de les retirer de la surface totale du territoire commune par commune.

Pour cela, j'ajoute le tableur Excel réalisé auparavant dans la table attributaire de la couche shapefile du département 64. Après avoir inséré le tableur (qui a été enregistré au format CSV pour que celui-ci soit pris en compte par QGIS) je mets en place la jointure.

Par la suite j'entame le travail qui permet de détourner les habitats défavorables à l'espèce, qui sont donc les zones urbanisées et habitées denses de chaque commune. J'ai travaillé par type d'association de chasse, pour cela j'ai modifié un paramètre des propriétés de la table de la couche Communes 64 afin de faire apparaître l'association voulue. A la suite, je procède de la manière suivante :



Pour la zone d'habitat dense de la commune de Garris on « active » la couche Communes 64 grâce au bouton édité, représenté par un crayon jaune ce qui permet de modifier la couche.



En suivant, on entoure la zone dense à enlever ce qui crée ce polygone rouge.

Quand la zone à détourner a été enlevée on obtient ce résultat. Afin de conserver cette modification on enregistre régulièrement le projet

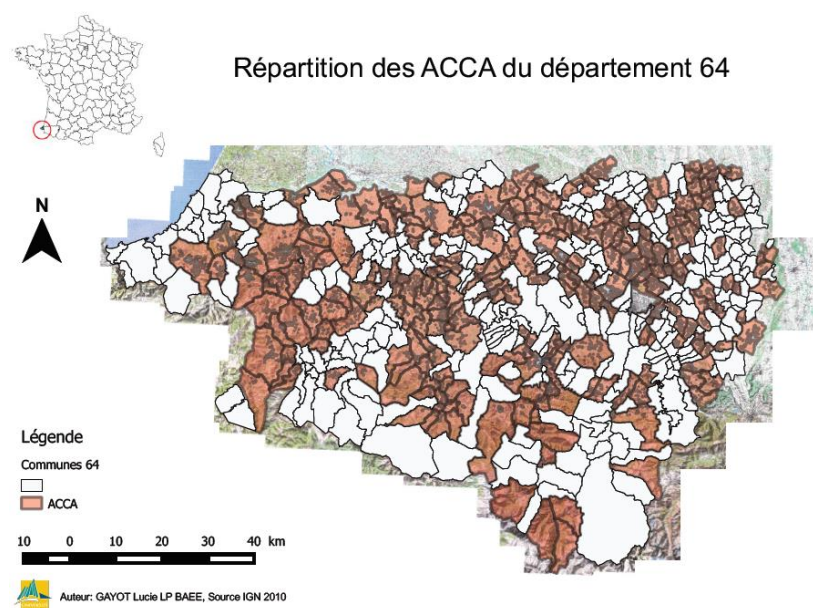


Figure 2. Répartition des ACCA sur le département 64 (Auteur GAYOT Lucie, 201)

d. Réception des données de QGis à Excel

Après les modifications apportées à chaque commune on actualise les données des superficies des communes sur QGis.

Sur Excel je ne garde que les communes, la superficie totale de la commune, la superficie chassable (modifiée à l'aide de QGis) et le type d'association. Je crée une colonne pour l'attribution de nombre de lièvre à chasser par communes, pour les ACCA, mais je crée également une colonne « attributions total par associations de chasse » (pour les AICA/ Sociétés de chasse), car il nous faut le nombre total de lièvres attribués par associations chassant ensembles.

Par différence, on obtient ainsi la surface de territoire potentiellement favorable au lièvre, qui va servir de base au calcul de l'attribution forfaitaire de bracelets de prélèvement pour la chasse.

Exemple : Pour la commune de Villefranque on obtient une superficie chassable de 1579ha.

Donc $1579/200 = 7.8$ lièvres attribués

:

A	B	C	D	E	F	G
	COMMUNES	SUPERFICIE TOTALE	Superficie Chassable	Dénomination- Sociétés de chasse	Attribution	Attributions totales par Scté de chasse
	GABASTON	1273	1222	GABAS	6,11	
	UZEIN	1619	1527	Sté de chasse Militaire ecole troupes aéroportées	7,635	
	BERROGAIN-LARUNS	268	265	BAS OSSAU LARUNS	1,325	
	JURANCON	1878	1558	JURANCON "Du Bearn"	7,79	
	LASSEUBE	4860	4747	La Baise	23,735	
	LEES-ATHAS	4481	4395	LEES ATHAS	21,975	
	OSSE-EN-ASPE	4303	4276	OSSE EN ASPE "Du Labay"	21,38	
	LOURDIOS-ICHÈRE	1624	1618	OSSE EN ASPE "Du Labay"	8,09	29,47
	SAINT-LAURENT-BRETAGNE	1059	1010	GABAS	5,05	
	TARDETS-SORHOLUS	1499	1464	TARDETS BARKIA	7,32	
	VILLEFRANQUE	1717	1579	BASURDEAK	7,895	
	BERROGAIN-LARUNS	268	265	LARUNS	1,325	
	LASSEUBE	4860	4747	ESCOU "LES HAMEAUX"	23,735	
	BERROGAIN-LARUNS	268	265	SOUSSEAU/ARTOUSTE/ASSOUST	1,325	
	ALDIJES	2322	2299	ALDIJES UREPEL AICAU	11,495	
	UREPEL	2644	2606	ALDIJES UREPEL AICAU	13,03	24,525
	SAINT-MICHEL	3030	2979	ST MICHEL	14,895	
	ST JEAN PIED DE PORT "GARAZI"	16468	16468	ST JEAN PIED DE PORT "GARAZI"	82,34	
	TOTAL	385077	352598		1762,99	

Tableau 2. Tableau des attributions des Sociétés de chasse (Auteur GAYOT Lucie, 2015)

Pour finir on obtient un tableau total :

A	B	C	D
Dénomination	Superficie Totale	Superficie Chassable	Attributions
ACCA	375764	353804	1769,02
AICA	9184	5603	370,75
AIC	21689	19856	99,28
SCT CHASSE	385077	352598	1762,99
TOTAL	791714	731861	4002,04

Tableau 3. Tableau total des attributions (Auteur GAYOT Lucie, 2015)

III. Résultats et discussion

1. Attributions

A la fin de mon stage j'ai animé la réunion bilan où j'ai exposé mes premiers résultats, qui semblaient être correct de la part des techniciens présents et du chargé de mission.

Donc sur la totalité du département des Pyrénées-Atlantiques l'attribution potentielle est de **4002,04 lièvres chassables** (Cf : Tableau 4).

2. Répartition des attributions

On remarque que la quasi-totalité des attributions théoriques sont localisées entre les ACCA et les Société de chasse (respectivement 44%).

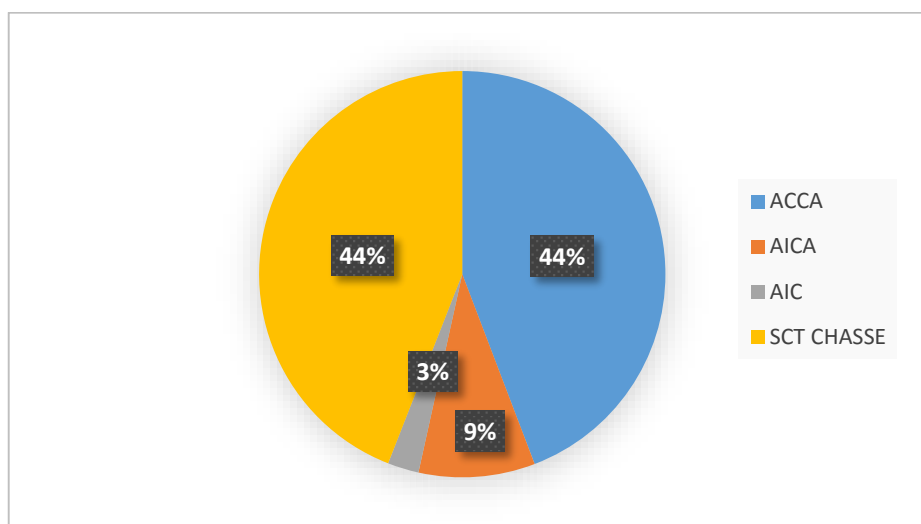


Figure 3. Répartition des attributions (Auteur GAYOT Lucie, 2015)

3. Analyses des superficies

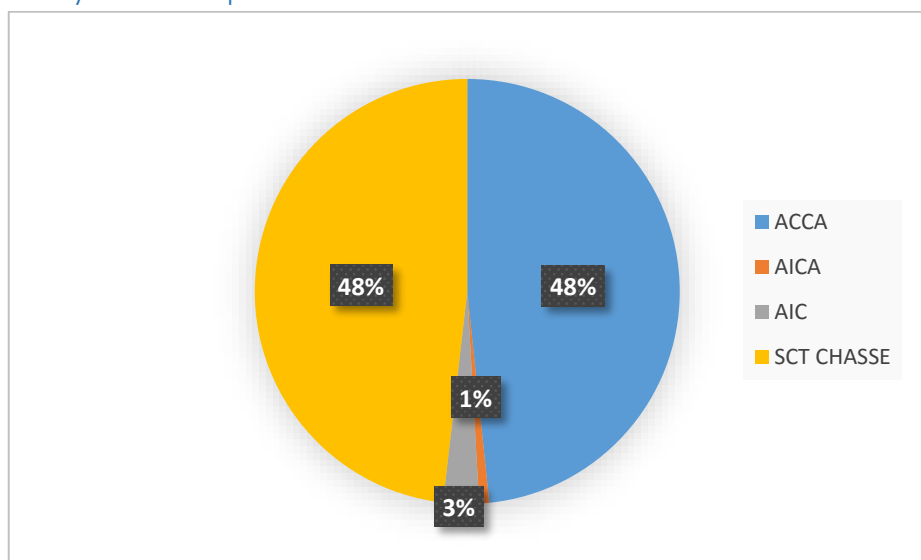


Figure 4. Répartition des superficies favorables (Auteur, GAYOT Lucie, 2015)

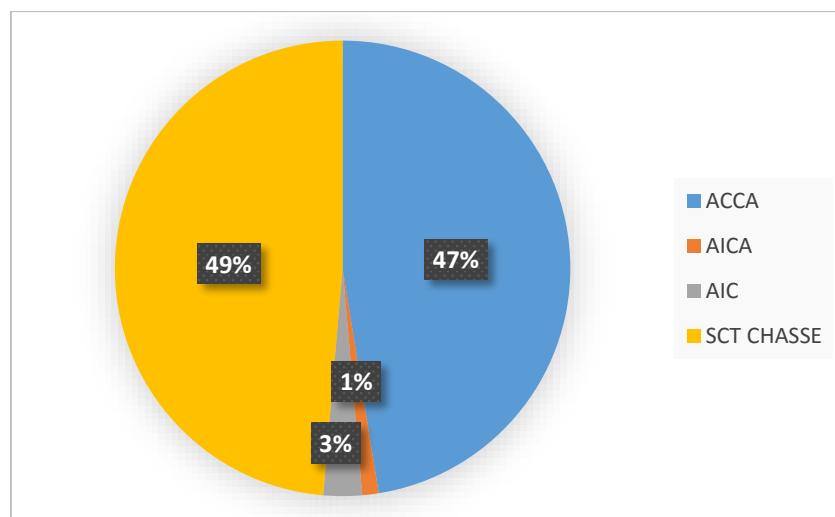


Figure 5. Répartition des superficies totales (Auteur, GAYOT Lucie, 2015)

On remarque que dans le même cas de la figure 3, les superficies totales et favorables sont réparties entre les ACCA et les Sociétés de chasse.

Pour augmenter la densité de population de lièvre, il est souhaitable d'avoir un milieu hétérogène, tel que zones de quiétudes, de nourrissage et de reproduction. Ce qui n'est pas le cas dans tout le département. En outre, il y a une certaine inégalité au sein de celui-ci :

- Le territoire de montagne observe des zones abruptes ce qui fait que la densité de population de lièvre n'est pas élevée, mais aussi, les hivers rigoureux impactent ces populations.
- La côte Atlantique est très urbanisée ce qui limite les effectifs de population. Toutefois elle conserve de bonne population qui nous permettent d'être confiants.
- Le nord du département présente des milieux très homogènes (champs de maïs) ce qui est contraignant pour les populations de lièvres : Zones de nourrissages en été et en hiver territoire vide, peu de zone de refuge pour la reproduction.
- Le centre du département ainsi que la partie du Pays basque (Basse Navarre et Soule), sont des zones favorables pour le lièvre. En effet, des zones de nourrissages (champs de maïs) des zones de refuges et de reproductions (landes et bois) sont organisées de façon que le territoire soit assez hétérogène. De même que ces communes travaillent sur la régulation des prédateurs.

D'un secteur à l'autre les effectifs de lièvres varient fortement dont la raison est plus ou moins connue. Les chasseurs essayent de mettre en place des outils de gestion comme le plan de chasse ou le plan de gestion.

Le plan de gestion est issu de la convention lièvre non obligatoire qui a été adoptée par de nombreuses associations de chasse où ils géraient le prélèvement de lièvres en fonction des résultats des IKA et des demandes de la part des chasseurs. Au vu des résultats favorables et de la motivation de ces communes, cette convention s'est étendu au plan de gestion pour mieux contrôler les effectifs de population de lièvre au sein du département des Pyrénées-Atlantiques.

4. Prévisions des attributions 2015/2016

Les associations en convention lièvres prélèvent environ 360 lièvres pour 510 attributions (Cf : Figure 6).

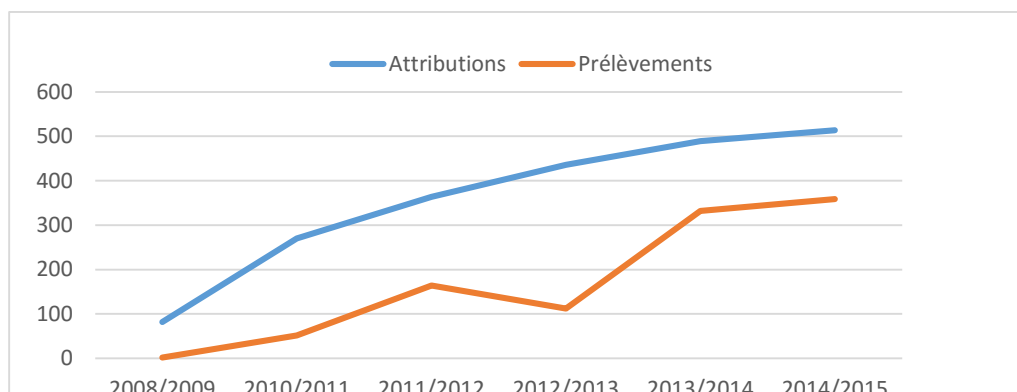


Figure 6. Graphique représentant les prélèvements et les attributions (Source, FDC)

Le mercredi 9 septembre aura lieu la réunion qui déterminera le quota d'attribution de lièvre pour l'année de chasse 2015/2016.

Mais au vu des résultats des attributions théoriques, des pressions de chasse et des demandes d'attributions il n'y aura pas 4002 lièvres attribués. Seul 1200-1500 lièvres seront attribués.

IV. Conclusion

Des menaces telles que l'agriculture ou les conditions météorologiques peuvent impacter la survie de l'espèce, mais si ces facteurs négatifs sont amoindris, la population de lièvre accroît.

Le calcul des superficies théoriques chassables nous informe qu'il sera possible de chasser 4002 lièvres pour la période 2015/2016. Sachant que toutes les communes n'ont pas demandées de bracelets et les zones de montagnes défavorables ainsi que les avis de chaque technicien, seul 1200-1500 attributions seront effectives.

Ce plan de gestion est un moyen réglementaire efficace qui permet une gestion raisonnée de la chasse et un contrôle de l'état des populations de lièvre, il est utilisé par plus d'un tiers des communes du département

Ces attributions fluctuent d'une année sur l'autre suivant les résultats obtenus en période de chasse et les comptages en intersaison.

Les attributions réalisées par tableur, sont une base qui servira à la Fédération à mieux gérer cette population de petit gibier, lièvre d'Europe et leurs adhérents, chasseurs. Car avec une base il n'y aura plus d'abus de prélèvement et facilitera la lutte anti-braconnage (utilisation de bracelets).

Avec la nouvelle réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), il y a de plus en plus de cultures de tournesol ainsi que des dégâts de lièvres. De ce fait la gestion sur ces territoires est à surveiller afin de limiter ces dégâts ce qui permettra également de baisser les indemnités de dégâts pour la Fédération.

V. Bilan de stage

J'ai choisi ce stage car je souhaitai depuis un certain temps effectuer un stage au sein d'un organisme de chasse afin de connaître ce milieu et comprendre le rôle et le fonctionnement de la chasse au sein de l'environnement

Ce stage m'a appris beaucoup car maintenant j'essayerai d'intégrer la chasse pour une gestion plus raisonnée des espèces.

L'intérêt de ce stage était son sujet novateur. J'ai apprécié travailler en autonomie du fait que je ne me rendais un fois par semaine au sein de la Fédération. J'ai été fière de réussir et de satisfaire la FDC car la responsabilité du projet reposé sur moi.

VI. Annexes

Bibliographie et Webographie

- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019
- Guide pratique de la chasse 2014/2015
- Plan de gestion lièvre
- <http://ecologie.nature.free.fr/pages/mammiferes/lièvre.htm>, page consultée en avril 2015
- FDC 64, page consultée en avril 2015
- <http://www.gibier-de-chasse.com/reconnaitre/lièvre-chasse.html>, page consultée en avril 2015
- <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Lievre-dEurope-ar649>, page consultée en avril 2015
- http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/mammiferes/lagomorphes/rs09V2_lièvre.pdf, page consulté en mai 2015
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188850&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20110301>, page consultée en juillet 2015
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006833924&idSectionTA=LEGISCTA000006176647&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20070104>, page consultée en juillet 2015
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006176549&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20050224>, page consultée en juillet 2015
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4A6D79038C773FB35FE6AF4D787F1254.tpdjo03v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176551&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=22220222, page consultée en juillet 2015
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006188835&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20130701>, page consultée en juillet 2015
- http://www.fedechasseurslandes.com/IMG/pdf/plaquette_acca.pdf, page consultée en juillet 2015

- http://www.chasseurs2a.fr/Droit-de-chasse-et-droit-de-chasser_a22.html, page consultée en juillet 2015
- <http://www.chassechampagneardenne.com/La-Faune/indicateurs-de-suivi-des-populations.html>, page consultée en juillet 2015
- http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/61678, page consultée en avril 2015
- <http://georezo.net/>, page consultée en mai et juin 2015

Figures et Tableaux

Figures

- Figure 1. Répartition géographique du lièvre d'Europe, Source INPN MNHN
- Figure 2. Répartition des ACCA sur le département 64 (Auteur GAYOT Lucie, 201)
- Figure 3. Répartition des attributions (Auteur GAYOT Lucie, 2015)
- Figure 4. Répartition des superficies favorables (Auteur, GAYOT Lucie, 2015)
- Figure 5. Répartition des superficies totales (Auteur, GAYOT Lucie, 2015)
- Figure 6. Graphique représentant les prélèvements et les attributions (Source, FDC)
- Figure 7. Emploi du temps

Tableaux

- Tableau1. Représentation finale du tableur pour la jointure QGis (Source, GAYOT Lucie, 2015)
- Tableau 2. Tableau des attributions des Sociétés de chasse (Source, GAYOT Lucie, 2015)
- Tableau3. Tableau total des attributions (Source, GAYOT Lucie, 2015)

Annexe 2

Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Bibliographie					
Collecte des données (Retrieveur)					
Traitement des données (Excel)					
Vérification des données					
Cartographie					
Rédaction					

Figure 7. Emploi du temps

Résumé

La population de lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) varie en fonction de divers facteurs, de il est difficile d'estimer la population

Le lièvre est présent sur l'ensemble du département 64 mais la fragilité de cette espèce a incité la Fédération à améliorer les connaissances sur les territoires de chasse du lièvre. Ainsi il a été déterminé la problématique suivante :

Contrôler les prélèvements de lièvres en fonction de l'estimation du niveau de population.

En effet, la proposition d'une attribution forfaitaire de lièvres à prélever par rapport à une surface de territoire favorable, vise ni plus ni moins à pallier les possibles difficultés pour organiser des comptages par IKA sur certains territoires. Une marge de sécurité est définie afin de ne pas impacter les effectifs présents, soit 1 lièvre pour 200ha chassables.

C'est pour cela que la FDC souhaite mettre en œuvre un plan de gestion sur le lièvre afin de déterminer au mieux l'attribution de lièvres chassables pour l'année 2015 par un Plan de Gestion lièvre départemental. Ce plan de gestion entre dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019. Ce schéma est validé par arrêté préfectoral au niveau des Pyrénées-Atlantiques.

Pour cette étude, un Système d'Information Géographique libre sera utilisé (QGis)

L'attribution théorique est de 4002 lièvres pour l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques pour la période de chasse 2015/2016. Mais seulement 1200-1500 lièvres seront attribués.

Pour augmenter la densité de population de lièvre, il est souhaitable d'avoir un milieu hétérogène, tel que zones de quiétudes, de nourrissage et de reproduction. Ce qui n'est pas le cas dans tout le département. En outre, il y a une certaine inégalité au sein de celui-ci. D'un secteur à l'autre les effectifs de lièvres varient fortement dont la raison est plus ou moins connue. Les chasseurs essayent de mettre en place des outils de gestion comme le plan de chasse ou le plan de gestion.

Ce plan de gestion est un moyen réglementaire efficace qui permet une gestion raisonnée de la chasse et un contrôle de l'état des populations de lièvre, il est utilisé par plus d'un tiers des communes du département. Ces attributions fluctuent d'une année sur l'autre suivant les résultats obtenus en période de chasse et les comptages en intersaison.

Les attributions réalisées par tableur, sont une base qui servira à la Fédération à mieux gérer cette population de petit gibier, lièvre d'Europe et leurs adhérents, chasseurs. Car avec une base il n'y aura plus d'abus de prélèvement et facilitera la lutte anti-braconnage (utilisation de bracelets).

Avec la nouvelle réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), il y a de plus en plus de cultures de tournesol ainsi que des dégâts de lièvres. De ce fait la gestion sur ces territoires est à surveiller afin de limiter ces dégâts ce qui permettra également de baisser les indemnités de dégâts pour la Fédération.